

Arrière-fief de.....

8 juillet 1651.

Acte de concession de Robert Giffard et Marie Renouard, sa femme, à Jean Juchereau de la Ferté et Marie Giffard, sa femme, Nicolas Juchereau de Saint-Denys et Marie Giffard, sa femme, et à Louise Giffard d'un arrière-fief dans leur seigneurie de Beauport qui comprendra "la consistance des terres qui suivent, savoir depuis la concession concédée par le dit sieur Giffard à Pierre Lemieux jusqu'à celle concédée par le dit sieur à Noël Langlois à eux trois le tout sans par fournissement et mesure".

Greffe de Guillaume Audouart, notaire à Québec, 8 juillet 1651. Pièce détachée aux Archives de la province de Québec.

Arrière-fief de la Ferté

11 août 1673.

Acte de concession de damoiselle Marie Renouard, veuve de Robert Giffard, en son vivant seigneur de Beauport, douairière et usufruitière du dit lieu, Joseph Giffard, seigneur du dit Beauport, son fils, et damoiselle Michelle-Thérèse Nau, son épouse, à Jean Juchereau de la Ferté de la "consistance des lieux qui ensuivent, c'est à savoir toute l'étendue de la terre qui se rencontre entre la concession et fief appartenant à Nicolas Juchereau de Saint-Denys et la terre et fief de feu messire Jean de Lauzon, de son vivant grand senéchal de la Nouvelle-France, la dite consistance de terre érigée en arrière-fief appelé la Ferté, avec la même profondeur que contient la dite seigneurie de Beauport."